



<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
Intéressés	5

## ASSEMBLÉE DE PROVINCE

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°59-2011/APS

### DÉLIBÉRATION

**modifiant la délibération n° 43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs**

#### L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 43-2011/APS du 22 décembre 2011 instituant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud ;

Vu la délibération modifiée n°43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 22 DÉCEMBRE 2011, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1 :** La représentation de la province au sein des organismes, comités, commissions et jurys mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est modifiée comme suit :

#### SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

A l'assemblée générale du groupement d'intérêt public « Union pour le handicap » (GIP UPH) : Madame Cynthia LIGEARD est désignée en remplacement de madame Sonia LAGARDE.

#### SECTEUR DE LA CULTURE

Au conseil d'administration de la Bibliothèque Bernheim : Madame Alexandra MALAVAL-CHEVAL est désignée en remplacement de monsieur Alain LAZARE en tant que membre suppléant.

**ARTICLE 2** : La représentation de la province au sein des organismes et comités, mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est complétée comme suit :

**SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Au comité consultatif d'action économique prévu par la partie I du code des aides pour le soutien à l'économie en province Sud (CASE) est désigné monsieur Michel LASNIER.

Au comité consultatif d'action économique prévu par la partie II du code des aides pour le soutien à l'économie en province Sud (CASE) est désigné monsieur Sylvain PABOUTY.

Au comité consultatif d'action économique prévu par la partie II du code des aides pour le soutien à l'économie en province Sud (CASE) est désignée madame Odette MOINDOU.

**ARTICLE 3** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Le président**

**Pierre FROGIER**

**VERSION PUBLIEE AU JONC**

**8730** du 28-12-2011

Délibération n° 59-2011/APS du 22 décembre 2011 modifiant la délibération n° 43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs (p. 9772).